

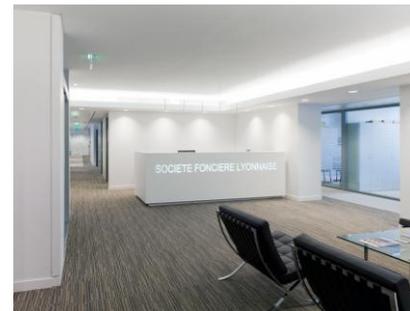
■ Communiqué de presse

Paris, le 2 janvier 2014

Le conseil d'administration de la Société Foncière Lyonnaise a pris acte du communiqué de presse publié ce jour par son actionnaire majoritaire, Colonial, sur l'avancement de son processus de restructuration financière (cf. communiqué presse de Colonial disponible sur le site : <http://www.inmocolonial.com>).

Colonial indique notamment dans ce communiqué qu'elle convoque une assemblée générale le 21 janvier 2014 en vue d'autoriser une augmentation de capital de Colonial d'un montant maximum de un milliard d'euros et que le processus de restructuration de sa dette pourrait être l'occasion d'une cession d'une partie de sa participation dans SFL représentant, au maximum, 20% du capital de SFL.

SFL continue à suivre avec attention les évolutions de la situation et les impacts éventuels pour la société.



SFL, avec un patrimoine exceptionnel de 3,9 milliards d'euros droits inclus centré sur le Quartier Central des Affaires de Paris, constitue le vecteur privilégié d'accès au marché immobilier de bureaux et de commerces de la capitale. Le groupe, leader sur ce marché, se positionne aujourd'hui résolument vers la gestion dynamique d'actifs immobiliers de grande qualité. SFL a opté pour le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC) en 2003.

MARCHÉ DE COTATION :
Euronext Paris Compartiment A
– Euronext Paris ISIN
FR0000033409 – Bloomberg :
FLY FP – Reuters : FLYP PA

NOTATION S&P : BBB- stable

www.fonciere-lyonnaise.com